

**Table-ronde 3**

**Etats démocratiques et reconnaissances de la « diversité ».  
Analyse comparée du renouvellement du pluralisme politique**

*Session 1*

**ROUX Christophe (CIRCaP – Université de Sienne)**  
[roux@unisi.it](mailto:roux@unisi.it)

**Les nations sans Etat dans les théories contemporaines du nationalisme :  
présupposés normatifs et défis empiriques d'un recours à la sociologie des mobilisations**

*(Version provisoire – Work in progress – Juin 2007)*

La présente contribution pose les tous premiers éléments d'une recherche sur la gestion démocratique de la « diversité » en Europe appliquée dans le cas des minorités territoriales<sup>1</sup>. Elle vise, à titre d'exploration préliminaire d'un premier volet de l'étude, à questionner les présupposés explicites et implicites des théories qui ambitionnent de rendre compte de ce thème de la gestion de la diversité qui occupe cette table ronde – une problématique devenue sous-jacente dans un certain nombre de discussions récentes sur les évolutions de la société française, mais qui, largement et explicitement débattue dans le monde anglophone, est aujourd'hui forte d'une réflexion académique considérable.

S'il nous semble correction d'affirmer que ces débats se sont développés de manière prioritaire en relation avec le phénomène de l'immigration dans les sociétés occidentales, il convient de souligner que la problématique a également trouvé un essor face aux nationalismes à base régionale, tels qu'on peut les rencontrer, par exemple, en Ecosse, Catalogne, Pays Basque, Flandres ou Corse. Ce nationalisme régional, qui est saisi dans la littérature scientifique sous un nombre de labels extrêmement varié (régionalisme, autonomisme, nationalisme tout court, ethnicité, conflit ethnique, minorités territoriales, etc.<sup>2</sup>), n'a certes que peu retenu l'attention dans la science politique française. Si l'objet constitue un trait structurel de l'espace sociopolitique européen, il pâtit en France de son impact institutionnel limité et d'une culture politique rétive à la prise en compte d'un phénomène par ailleurs idéologiquement disqualifié. Les choses ont donc finalement peu évolué depuis les lamentations contre la « stratégie du silence » de la discipline dénoncée il y a presque trois décennies par Christian Coulon [1978], quand bien même il peut se manifester par des attentats commis par milliers depuis lors comme en Corse [Crettiez 1999, Roux 2005], quand bien même il demeure sur le continent métropolitain dans les territoires breton, alsacien, occitan, basque et catalan<sup>3</sup>, quand bien même il scelle des évolutions fondamentales dans un outre-mer ignoré de l'opinion.

<sup>1</sup> Cette recherche s'effectuera dans le cadre d'un accueil post-doctoral au CNRS à partir de septembre 2007. La présente contribution s'insère dans les problématiques de la session sur les processus de médiation des identités.

<sup>2</sup> Pour une discussion de cette pluralité, nous nous permettons de renvoyer à Roux [2005, introduction].

<sup>3</sup> Sur ces territoires, seule la Bretagne semble avoir été en mesure, sur le plan intellectuel, se dépasser le cadre strictement culturel et localiste dans lequel sont confinés – et en règle générale, se confinent eux-mêmes – les spécialistes des espaces locaux et régionaux et avoir été en mesure de produire des études qui « prennent au sérieux » le phénomène en s'intéressant sous différents angles l'espace régional breton [Kernalegenn 2005, Pasquier 2006, Fournis 2006]. Ailleurs, les études demeurent largement plus confinées et peinent à être perçues comme dépassant le seul cadre des études culturelles régionales, étant implicitement relégué dans le domaine du localisme, voire du folklorisme.

Ailleurs en revanche, la puissance dont ce phénomène a fait preuve dans certains espaces régionaux a suscité des recherches plus nombreuses, notamment en Espagne, en Belgique et au Royaume-Uni (l'Italie se situant plutôt en retrait si l'on écarte le cas particulier de la Ligue du Nord<sup>4</sup>). Dans le cadre de la table-ronde qui accueille cette communication, notre propos vise à envisager le « nationalisme régional » comme l'une des occurrences susceptible de questionner le débat sur la gestion de la diversité sous l'angle des médiations politiques et des politiques de l'identité. Plus précisément, il vise à montrer comment l'articulation croissante de l'analyse du phénomène, notamment à travers l'étude des « nations sans Etats », autour de problématiques normatives sur le multiculturalisme a conduit à négliger, précisément, ces phénomènes de médiation et tendu à accréditer la présence de groupes protagonistes des recompositions des sociétés démocratiques ; de tester cette affirmation en essayant de recueillir des indicateurs empiriques qui confirmeraient cette thèse ; de mettre en évidence le besoin et les principes d'un recours à la sociologie des mobilisations et les obstacles auxquels elle se heurte.

## **Le nationalisme placé au cœur de la gestion de la diversité**

### *Les transformations de l'analyse du nationalisme*

La réflexion sur la « gestion de la diversité » – une formulation qui s'est développée de manière récente dans le débat public français – est largement placée sous le sceau des réflexions normatives dans le champ scientifique international (anglophone). Les réflexions sur l'identité américaine, doublées de la prise en compte de la situation du Québec au Canada, ont alimenté une dynamique de recherche nord-américaine extrêmement féconde qui a également touché l'Europe<sup>5</sup>. La question posée de manière générale peut se résumer comme suit : quelle solution adopter en démocratie – régime basé sur la décision produite par la majorité – pour offrir l'accommodement le plus juste aux revendications des minorités ethnoculturelles présentes dans les sociétés régies par cette forme de régime politique ? C'est cette question qui a constitué l'ossature du renouvellement de la théorie politique anglophone depuis le début des années 1990.

Mais que sont ces « minorités » ? Dans une distinction cardinale influente, le philosophe canadien Will Kymlicka [2001b] a distingué deux grands « groupes » qui interrogent la donne identitaire qu'organisent sur leur territoire les Etats-nations : ceux issus de l'immigration dans les Etats étant de ce fait de nature « polyethnique », et ceux relevant des « minorités nationales » dans les Etats qu'il nomme « multinationaux ». Cette seconde catégorie signait l'entrée des nationalismes régionaux dans la problématique de la diversité selon un mouvement que Margaret Moore a analysé comme la transition de débats sur la tension classique entre liberté et égalité dans les sociétés démocratiques, marqués par l'opposition entre socialistes et libéraux et axés sur des questions de répartition matérielle des biens, ont fait place des termes nouveaux. Ainsi, « [a]vant 1989, la philosophie politique ignorait largement les questions liées au nationalisme. (...) Depuis 1989, un type de défi différent a été posé à l'ordre inégal contemporain, appelé de manière variable « la politique de la différence », « la politique de l'identité », « la politique de la reconnaissance » ou le multiculturalisme. Les théoriciens classés sous ce label mettent au défi les hiérarchies de statut des sociétés occidentales contemporaines – hiérarchies d'orientation sexuelle, de race, de genre, d'identité ethnique ou nationale. Ils tendent à questionner les façons dont les sociétés libérales-

---

<sup>4</sup> La particularité de la Ligue du Nord tient à la marginalisation de son caractère ethno-régionaliste lorsqu'elle s'est insérée comme une pièce constitutive de la configuration bipolaire du système politique italien dit de la « Seconde République » au milieu des années 1990 [Diamanti 1994], selon un constat qui demeure valable à ce jour.

<sup>5</sup> Et ce tant dans la partie occidentale qui, depuis la fin des années 1960, constituait le théâtre d'un renouveau de revendications minoritaires de différentes sortes, avant que le phénomène de l'immigration ne revête une importance sociale perceptible, que dans la partie orientale où les allégeances secondaires pouvaient sembler avoir été libérées à l'implosion du bloc soviétique au tournant des années 1990. Selon des modalités et des situations variables, le reste du globe (tensions ethniques en Afrique, place des autochtones en Océanie, mouvements indianistes en Amérique latine, etc.) est également concerné.

démocratiques contemporaines privilégient un groupe vis-à-vis d'un autre (...). Le traitement philosophique de l'identité nationale et du nationalisme est étroitement lié cette critique générale des hiérarchies de statut » [Moore 2006, 94]. Si l'on ajoute à cette inclusion du nationalisme dans le champ de l'étude des différences le déplacement, au même moment, d'un pan des études du nationalisme, en expansion<sup>6</sup> et jusqu'alors largement marqué par une série de grandes œuvres britanniques publiées dans leurs éditions originales au cours des années 1980 [Gellner 1989, Anderson 1996, Smith 1986, Hobsbawm 1992], vers celui de la théorie politique [Tamir 1993, Dieckhoff 2004], on comprend que le tournant philosophique et, partant, normatif, a été fort et significatif [Kymlicka 2001a, Dieckhoff 2004, Norman 2004].

C'est dans cette perspective que trouvent leur place les « nations sans Etats » (*stateless nations* ou *nations without states*) exprimées par le « nationalisme minoritaire » (*minority nationalism*) tel qu'on peut le rencontrer sur le territoire de certains Etats européens : Ecosse, Pays de Galles, Flandres, Catalogne, Pays basque, Galice, Corse, Bretagne (la liste n'est pas exhaustive) sont quelques-unes des régions citées d'ordinaire par ceux qui voient dans ces situations particulières l'une des manifestations de la problématique de la diversité. Toujours selon la synthèse offerte par Moore [2006], les trois grandes questions traitées par la théorie politique au regard du nationalisme concernent la légitimité de l'identité nationale comme cadre identitaire, la légitimité du processus de construction nationale et la légitimité de la sécession des groupes minoritaires. Notre intention n'est pas ici de prendre part à ces échanges, menés avec un professionnalisme admirable, mais de montrer de quelle manière ils offrent, par la visibilité certaine qui est la leur, une représentation de la réalité du monde, à prétention *de facto* empirique, particulière et qui peut être questionnée.

Ces perspectives contestent que les sociétés puissent continuer à être réputées comme politiquement organisées, depuis l'ère westphalienne puis les grandes entreprises de construction nationale dont les prémisses apparaissent au dix-huitième siècle, en Etats-nations supposés jouir d'un monopole de la définition légitime de l'identité des citoyens parallèle à celui de l'usage légitime de la contrainte physique sur leur territoire de référence [Déloye 2007]. En réalité dans un nombre de cas assez fréquents, nous aurions affaire à des Etats multinationaux, même si cette autre réalité supposée fait l'objet de considérations propres aux contextes nationaux : d'après Kymlicka [2006, 38], les « pays occidentaux diffèrent grandement dans leur manière de parler des questions de gestion de la diversité. Par exemple, certains pays (comme la France, la Grèce, la Turquie) nient tout simplement qu'ils ont des « minorités ». D'autres pays reconnaissent qu'ils ont des minorités mais ils diffèrent quant à la nature des groupes auxquels s'applique ce terme ».

Ces différenciations sur le constat, liées aux différentes traditions historiques, appellent à une clarification conceptuelle sur la nature des groupes placés sous le regard de nos théoriciens. Or il s'agit d'une question particulièrement épineuse, car c'est le paradoxe des études sur les nations et les nationalismes que d'avoir prospéré en se structurant et en s'autonomisant en sous-champ disciplinaire (attesté par la multiplication des manuels et ouvrages de recherches) en l'absence de définition consensuelle et univoque<sup>7</sup> sur la notion fondamentale de « nation »<sup>8</sup>. Ces difficultés ne sont pas nouvelles mais elles sont tenaces, et l'espace ouvert par le tournant normatif de ce secteur d'études a pu contribuer à relativiser l'idée même d'une définition conventionnelle.

Chez nos philosophes, les « nations sans Etats » sont saisies sous différentes étiquettes. Kymlicka [2001, 24] parle de « minorités nationales », comprises comme celles qui « souhaitent

---

<sup>6</sup> Il faut souligner que la recherche française a suivi la tendance et offre aujourd'hui, dans des perspectives variées, un corpus consistant en la matière [Hermet 1996, Birnbaum 1997, von Busekist 1998, Delannoï 1999, Dieckhoff 2000, 2004, Roger 2001, Noiriel 2005, Crettiez 2006, Dieckhoff, Jaffrelot 2006] auquel on peut ajouter la contribution « helvétique » de Baertschi et Mulligan [2002].

<sup>7</sup> Toutefois, comme le souligne Alberto Marradi [2007, 38], la polysémie de bon nombre de termes essentiels du vocabulaire des sciences humaines et sociales est plutôt la règle que l'exception.

<sup>8</sup> Il est significatif que les manuels spécialisés proposent souvent, à titre introductif, un exposé des différentes conceptions de la nation et du nationalisme (ancienne ou moderne, politique ou culturelle, civique ou ethnique, donnée ou construite, objective ou subjective) plutôt que de s'accorder sur une définition standard, fût-elle minimale.

(...) se maintenir comme sociétés distinctes, parallèles à la culture majoritaire, et exigent leur autonomie sous une forme ou sous une autre afin d'assurer leur survie en tant que sociétés distinctes ». Margaret Moore [2006, 99] s'intéresse à ces Etats multinationaux, c'est-à-dire ceux ces cas où un Etat « comprend différentes communautés nationales, c'est-à-dire des communautés historiques sur ce qu'elles perçoivent comme leur territoire ancestral, qui aspirent à être autogouvernés collectivement ». Wayne Norman [2006, x], introduisant son propos sur comment les sociétés doivent s'adapter face au nationalisme, précise qu'il se concentrera sur « les Etats dans lesquels plus d'un groupe se considère comme étant une nation ou une communauté nationale (...). La plupart des Etats (...) sont ainsi (...). Suivant Kymlicka, je me référerai à de tels Etats comme des Etats « multinationaux » afin de les distinguer des « Etats-nations » ou (un peu bizarrement, mais par souci de clarté) « Etats uninationaux » ».

A travers ces exemples pris parmi quelques-uns des principaux protagonistes de la théorie politique appliquée au nationalisme, trois remarques peuvent être émises. D'abord, on voit combien les perceptions se distinguent de celles auxquelles sont habitués les lecteurs français : plutôt que de régions, on parle de « nations », et plutôt que d'Etats-nations, on se réfère à des « Etats multinationaux ». Ensuite, on note que l'analyse de la configuration dite plurinationale ne constitue pas un aspect problématisé de la réflexion offerte sur les transformations des démocraties contemporaines, mais les prémisses d'une recherche du meilleur gouvernement de la diversité : tout se passe comme s'il y avait donc un consensus sur la réalité du « problème », certes localisé mais réel, et, partant, urgence à lui trouver une solution. Enfin, d'un point de vue sémantique, on note que les définitions proposées se révèlent somme toute assez lâches alors que la pluralité du vocabulaire, rappelée par Kymlicka dans l'un des extraits précédents, est le signe que le phénomène recouvre une diversité qui appelle à des définitions précises pour pouvoir catégoriser justement les situations « multinationales ». En outre, on note que les auteurs partagent tous une même tendance à raisonner en terme d'agrégats quelque peu abstraits : les communautés, minorités, sociétés multinationales « veulent », « désirent », « recherchent » une reconnaissance.

Au total, la structuration d'un domaine de réflexion à la visibilité certaine, et qui déborde le strict cénacle académique, charrie un certain nombre de présupposés tenus pour acquis. Il est alors permis de se demander si ces opérations vont de soi en interrogeant les analyses à portée non pas philosophique mais sociologique.

### *La continuité de définition dans les approches à dominante sociologique*

Il faut le dire d'emblée : un certain nombre de contributions qui ne s'inscrivent pas *a priori* dans une perspective de théorie politique reproduisent assez largement les propriétés que nous venons de dégager. A l'exemple de Luis Moreno [1997, 26] qui, analysant la dynamique de « fédéralisation » de l'Espagne, affirme dans le volet conceptuel de sa recherche, qu'« [u]ne nation est une ethnie, ou un ensemble d'ethnies, politiquement consciente d'elle-même et se définissant elle-même », s'inspirant d'une définition à la Walker Connor [1994]. Ou comme le suggère, dans un panorama comparatif sur régionalisme et fédéralisme, Wilfried Swenden [2006, 245] lorsqu'il note que « [d']ordinaire, la demande d'autonomie régionale est concentrée dans des régions qui se considèrent elles-mêmes comme des "nations" (...) ayant un droit à coexister avec, à primer sur ou même à faire sécession vis-à-vis de l'Etat auquel ils appartiennent » (la nuance qu'il puisse s'agir d'un certain nombre de ces habitants, gommée ici par nous dans l'extrait, est évoquée comme équivalent à la volonté du groupe tout entier). C'est donc dans ce contexte qu'au cours des années 1990 – nous n'avons pas fait ici le travail de généalogie sémantique qui nous permettrait de dater l'introduction du terme dans la littérature spécialisée – s'est généralisée l'expression de « nations sans Etat » en sciences sociales. Deux auteurs notamment nous paraissent avoir effectué un effort particulier de conceptualisation.

Montserrat Guibernau, politiste d'origine catalane enseignant à Londres et auteur d'un ouvrage éponyme [Guibernau 1999], définit ainsi les « nations sans Etats » comme « ces

communautés territoriales, avec leur identité propre et un désir d'autodétermination, incluses à l'intérieur des frontières d'un ou plusieurs Etats auxquels, dans l'ensemble, ils ne s'identifient plus. Dans les nations sans Etats, le sentiment d'identité est généralement basé sur leur propre culture et histoire communes (qui souvent remonte à avant la fondation de l'Etat-nation ou, pour employer la théorie de [Anthony D.] Smith, à ses racines ethniques), l'attachement à un territoire particulier et un désir explicite d'autodétermination » [Guibernau 2004, 132]. Et l'auteur de poursuivre, dans la même page et dans une veine tautologique, en expliquant qu' « une nation sans Etat est définie par l'absence d'un Etat propre et par l'impossibilité d'agir comme institution politique sur la scène internationale », précisant que « l'autodétermination, parfois définie comme autonomie politique, n'implique pas toujours l'indépendance de la nation », même si, dans le même temps, le degré d'autonomie dont jouissent la Flandre belge, la Catalogne et le Pays Basque ou l'Ecosse demeure limité en excluant « la politique étrangère et économique, la défense, et les questions constitutionnelles ». On peut parler de « quasi Etat » mais « incomplet ». Or, en dépit de l'effort conceptuel auquel on peut s'attendre, on retrouve, comme auparavant, le caractère continuant holiste de l'appréhension de ce qu'est ou non une « nation sans Etat » : on parle de communautés qui « désirent l'autodétermination », qui ne « s'identifient plus » à l'Etat-nation, qui affirment constituer des nations propres, etc. Ainsi, les approches *a priori* sociologiques et politologiques de la nation rejoignent une perspective de la théorie politique lorsqu'elles partagent un raisonnement anthropomorphe qui attribuent des volontés à des agrégats dont les acteurs effectifs n'apparaissent jamais.

C'est en réalité sous la plume de Michael Keating, politologue canado-écossais de l'Institut Universitaire Européen de Florence et *leading scholar* dans le domaine, que l'on trouve la formulation la plus articulée et la plus subtile de cet effort de conceptualisation des « nations sans Etats » ; c'est également dans ses travaux qu'apparaissent le plus clairement le poids des enjeux sémantiques. Et au sein de ses nombreuses recherches, le volume *Plurinational Democracy* se révèle à bien des égards le plus explicite.

Dans ce livre, pour l'auteur, l'époque contemporaine est marquée par un retour de la « question des nationalités » (*nationalities question*) dans un contexte d'eupéanisation et de globalisation ; Keating se donne alors comme question centrale : « comment accommoder les revendications de « nationalité » avec l'ordre politique émergent tout en respectant les principes universels du libéralisme et de la démocratie ? » [Keating 2001, 2]. Le terme de « nationalité », synonyme de « nation sans Etat », ne se réfère pas au sens étroit de la définition juridique du statut des citoyens, mais doit être entendu comme dans l'expression de « principe des nationalités » au lendemain de la Première Guerre mondiale. La démarche reproduit exactement les questionnements issus du domaine de la théorie politique, mais c'est pour une raison fondamentale qui explique la cause des interminables débats sur la définition du mot « nation ». Comme il l'écrit en introduction, « la nation est un concept sociologique, basé sur une communauté qui, quoique construite, représente une réalité basée dans les institutions et les pratiques sociales. Elle est aussi un concept normatif qui porte en elle des revendications d'autodétermination » [*ibid.* vii]. Ces deux phrases fournissent une explication remarquablement synthétique de l'état d'interrogation perpétuelle de la littérature sur le nationalisme et ses fondements. Une nation est donc une communauté humaine, territorialement définie, qui entend décider elle-même de son devenir ; ce faisant, toute réflexion sur la question mêlent inévitablement aux questionnements empiriques, dont l'absence nuit aux approches de théorie politique, des positionnements normatifs.

La réflexion conceptuelle que développe Michael Keating vise alors à refonder l'approche traditionnelle des questions liées aux nations et au nationalisme en développant les principaux points suivants :

- les « conflits de nationalité » constituent des formes dynamiques de conflit politique, et non des phases arrêtées et définitivement réglées de l'histoire européenne, qui sont assimilables à d'autres revendications de différence [*ibid.* 3] ;

- ce qui fait l'originalité des « revendications de nationalité », c'est qu'elles portent en elles l'assertion plus ou moins explicite du droit à l'autodétermination [*ibid.* 3] ;
- la nation est une entité historiquement constituée comme une communauté autogouvernée et son peuple se voit comme une nation et souhaite déterminer son futur comme collectivité. Il y a donc deux éléments : « être une communauté historiquement constituée » et « avoir une conscience du caractère de nation et de l'autodétermination » [*ibid.* 3-4] ; les nations « ne sont pas de simples communautés culturelles, mais aussi des entités sociopolitiques avec une vaste gamme d'institutions sociales et une identité politique partagée » [*ibid.* 5] ;
- partant, lier la « nationalité » à la revendication d'autodétermination libère les « nationalités » du devoir de démontrer qu'elles existent et qu'elles sont différentes d'une normalité de toute façon définie par rapport au standard imposé par l'Etat. Un tel devoir pour les « nations sans Etats » constitue, selon Keating, un « piège logique » dans lequel elles tombent souvent : elles mettent en valeur l'aspect ethnique de leur identité pour justifier de leur particularité, allant ainsi à l'encontre des critères civiques de définition de l'identité nationale qui prévalent dans le monde démocratique [*ibid.* 4] ;
- la « nationalité » ou « nations sans Etat » se distinguent des « groupes ethniques » (de par la revendication intrinsèque d'autodétermination<sup>9</sup>) et des « minorités nationales » (qui s'identifient pas au groupe dans lequel elles sont insérées mais à un autre groupe extérieur) [*ibid.* 5] ;
- il convient de relativiser le « mythe de l'Etat-nation » qui a conduit à identifier la revendication des nations sans Etats à la recherche de l'indépendance passant par la forme de l'Etat. Pour cela, il convient de rappeler que l'Etat-nation n'est que l'association de deux concepts, Etat et nation, qui confondus dans la tradition française<sup>10</sup>, doivent être pensés séparément (ce qui n'est pas une nouveauté [Finer 1975, Linz 1997]) ; l'idée de souveraineté doit être relativisée, notamment par son caractère faussement absolu, et ne constitue pas nécessairement la forme que doit prendre l'autodétermination<sup>11</sup>. Keating reconnaît d'ailleurs très justement l'importance de la démythification

<sup>9</sup> Le rejet net et tranchant – voir aussi Llobera [1998] – du qualificatif d'ethnique est essentiellement normatif car, dans la dimension proprement sociologique, on observe plutôt un continuum. En ce sens l'anthropologue norvégien Thomas Eriksen [2006, 146] note par exemple que par définition « une idéologie nationaliste est une idéologie ethnique qui s'adresse à un Etat de la part d'un groupe ethnique ». Sur cette continuité, convaincante à nos yeux, entre nationalisme et ethnicité, voir Jaffrelot [2006]. Cela signifie également que la même remarque s'applique aux Etats-nations tant il est vrai que « les majorités et les peuples dominants ne sont pas moins « ethniques » que les minorités » [Eriksen 2006, 136].

<sup>10</sup> Dans ce cadre, la culture politique française et francophone semble perçue comme un frein à la capacité de compréhension de cette distinction. Michael Keating [2001a, 7] note ainsi que dans la tradition française « Etat et nation sont si confondus que les termes peuvent parfois être interchangeables », pour preuve le refus du traducteur québécois de *Nations against the State* [Keating 2001b] de traduire littéralement le titre anglais. En 2000, nuance cependant l'auteur, « il était possible de publier un livre sous le titre La nation dans tous ses Etats » [Dieckhoff 2000] ». On peut se demander si la sensibilité aux différences culturelles territoriales ne porte pas à un excès de culturalisme qui pousse à analyser ce phénomène comme le produit des conditionnements culturels nationaux plutôt que comme une faute individuelle de traduction ; quant au fait qu'il ait été possible à Alain Dieckhoff d'intituler comme il l'entendait son ouvrage, la formulation, sauf mauvaise compréhension de l'anglais de notre part, laisse à penser que jusqu'alors la censure jacobine devait veiller... Plus sérieusement, il est de fait que la faible attention, compréhensible au regard de la place marginale qu'occupe ces thématiques dans la recherche française, portée par les comparatistes du monde anglophone au contenu des débats français les conduit à ignorer les travaux qui se démarquent de la rigidité jacobine [Cahen 1997, Otayek 2000 chap. 1, Darviche 2005, 2006], confortant ainsi les traits qui leur sont les plus familiers et propices à des échanges parfois aigres-doux ; pour une belle illustration, voir la recension de *La communauté des citoyens* [Schnapper 1994] par Llobera [1998], par ailleurs fin connaisseur des théories sociologiques françaises.

<sup>11</sup> Cette analyse a une valeur normative appuyée sur une perception de l'internationalisation croissante de la sphère nationale, mais elle ne rend pas nécessairement compte de la réalité de l'action politique des acteurs nationalistes. Ainsi par exemple, dans le cas du nationalisme sarde que nous avons étudié dans notre thèse [Roux 2005], l'impératif de l'Etat est ainsi justifiée par le leader du principal mouvement indépendantiste de l'île lors d'une réunion politique au Pays Basque : « Construire en Sardaigne un cadre politique sarde, alternatif et opposé à celui de l'Italie, est l'une des missions fondamentales des indépendantistes de *Sardigna Nazione Indipendentza* (SNI) ; nous devons créer les conditions qui permettent à notre peuple de se poser uni, tout en conservant les diversités idéologiques, en un front unique contre les forces politiques et économiques qui, en Sardaigne, défendent les intérêts de l'Italie et de son

de la question de la souveraineté dans le cadre de la construction européenne pour les nationalismes régionaux : elle permet aux nationalistes « d'éviter des questions difficiles au sujet de la défense, de la monnaie et de l'accès au marché et leur permet de renvoyer l'argument des défenseurs des Etats existants qui les accusent d'être des nationalistes et séparatistes étroits » [Keating 2006, 24]. La construction d'un espace européen à souveraineté partagée, promouvant des valeurs de tolérance et d'ouverture, attentifs aux valeurs comme socle d'identité, tend à accréditer la modernité des revendications minoritaires qui se présentent comme apportant leur contribution à l'édifice européen. Il y a donc un brouillage des cadres idéologiques qui rendent illégitimes ou non telle ou telle revendication.

Cette succession de mises en garde visant à une refondation de la manière de percevoir les rapports entre Etats et revendications nationalistes régionales, portent l'auteur à introduire les notions de « plurinationalisme » (distinct du « multinationalisme » qui renverrait à une situation de « coexistence de groupements nationaux séparés et distincts au sein d'une communauté politique ») et « post-souveraineté » renvoyant à « la fin du monopole d'Etat comme autorité ultime » [Keating 2001, 26-27]. Ainsi, conclut Keating, « les demandes de « nationalité » et le nationalisme peuvent être moins qu'une demande d'un Etat séparé mais plus qu'une requête de dévolution au sein d'un Etat souverain qui demeure » [*ibid.* 28]. Si on peut naturellement discuter du caractère plus ou moins convainquant de ces distinctions<sup>12</sup>, le cadre fourni dénote ainsi d'un réel effort de conceptualisation et de réponses aux objections opposées d'ordinaire aux revendications analysées.

### *La médiation invisible*

Présentée de manière simple, voire simpliste et acritique, ou articulée avec soin, on observe que, quelle que soit la perspective dans laquelle est abordée la problématique des « nations sans Etats », ces approches dominantes au niveau international dans les sciences sociales actuelles présente un fil conducteur : celui de l'absence de référence aux processus de médiation à l'œuvre dans les espaces régionaux analysés. Les revendications sont largement présentées davantage comme des données que comme des construits, non parce que les « nations » en question sont essentialisées (la perspective constructiviste est en ce domaine largement dominante), mais parce que leur existence et leur nature apparaissent non problématisées. Dès lors, les analyses ainsi opérées laissent croire, comme dans le discours nationaliste qu'elles prétendent analyser, que ce sont des groupes unanimes qui désirent voir être transformée de manière profonde, voire radicale, la nature des relations qu'ils entretiennent avec l'Etat-nation duquel ils dépendent.

Les mouvements nationalistes éventuellement mentionnés apparaissent, contre l'idée que « c'est le nationalisme qui crée les nations et non l'inverse » [Gellner 1989, Hobsbawm 1992], comme la traduction d'un réveil des nations dont les causes sont à rechercher dans des transformations macro-sociales (fin de la Guerre froide, globalisation, européanisation). Ainsi, alors même que les définitions des « nations sans Etats » valorisent l'élément politique représenté par la volonté d'autodétermination, ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir les efforts de réflexion sur l'optimal démocratique ne pas s'interroger sur l'éventualité du dissensus et du pluralisme dans les configurations analysées.

---

capitalisme. Sur une question, nous serons en tout cas inamovibles : si pour compter en Europe et dans le Monde, il faut être un Etat, alors nous aussi, les Sardes, nous voulons être un Etat. Dans l'ordonnement géopolitique actuel, être un Etat est l'unique forme qui permette à un peuple d'exercer le droit à l'autodétermination, mère de tous les droits individuels et collectifs. On se sort pas de la sujétion dans la totale indépendance et la possibilité de s'autodéterminer dans tous les aspects politiques, économiques et sociaux » (Cumpostu B., « La Sardegna e la lotta per il diritto all'autodeterminazione dei popoli », Intervention à San Sebastian / Donostia, 7 décembre 2002).

<sup>12</sup> On peut notamment relever que l'appel à un regard plus dynamique sur les recompositions identitaires territoriales, tendant à voir les nations sans Etats comme continûment réinventées, ne semble pas devoir s'appliquer à l'Etat-nation lui-même qui apparaît comme faiblement capable de recevoir une allégeance proprement identitaire et avoir marqué une époque, du dix-huitième au vingtième siècle, en voie d'être révolue.

Deux éléments de réponse peuvent alors être apportés à une telle représentation : une vérification empirique et une façon alternative de poser les termes du débat.

La vérification empirique, que nous menons dans le paragraphe suivant, consiste à évaluer si les configurations politiques régionales évoquées témoignent effectivement d'un unanimité ou de majorités fortes en matière d'affirmation identitaire. Ici encore, l'analyse subtile offerte par Michael Keating vaut d'être évoquée. Il est extrêmement intéressant de voir comment l'auteur développe sa réflexion lorsqu'il passe des enjeux conceptuels aux éléments empiriques. Le titre du chapitre qui entame cette partie de sa recherche est hautement significatif : « *What do the Nations Want ? Nationalist Aspirations and Transnational Integration* » [Keating 2001a, 56]. Passant en revue les grandes orientations programmatiques des mouvements incarnant la revendication politique dans les cinq pays qu'il analyse (Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Canada) et les données d'opinion sur l'identification des citoyens vivant dans les régions cadres de ces revendications, Keating reconnaît que, dans la majeure partie de ces territoires, les individus expriment en grande majorité une identité duale (catalan et espagnol, écossais et britannique, etc.) ; mais il est très significatif que, lorsqu'il interprète ce constat, il écrit que « les identités nationales sont de plus en plus pluralistes, avec des citoyens souvent capables de s'identifier à la nation locale, à l'Etat et à l'ordre international plus vaste. (...) La loyauté envers l'Etat est peut-être de plus en plus conditionnelle plutôt qu'absolue, mais en aucun cas le sens d'appartenir à un Etat plus large n'a disparu » [ibid. 100, nous soulignons]. Contrairement à la définition proposée par Guibernau, les propositions de Keating sont d'autant plus solides que, en plus d'être nourries d'une connaissance exhaustive du phénomène, les glissements essentiels de sa démonstration sont implicites. Nous visons ici le fait que pour savoir ce que veut « la nation », on étudie ce que souhaitent pour elles « les nationalistes » ; et lorsque l'on observe les dynamiques identitaires, les citoyens qui ne s'identifient pas qu'à leur « petite patrie » ne s'identifient pas à la grande mais à... l'Etat. L'Espagne par exemple n'est pas vue comme une « nation » mais comme un Etat. Même pour un Français supposé abreuvé du culte de cette institution, l'idée que les citoyens s'identifient massivement à l'Etat français plutôt qu'à la nation française – précisément parce qu'il s'agit de deux choses distinctes – peut paraître surprenante.

Ce choix nous conforte dans une dimension qu'il nous paraît importante de mettre en valeur dans le concept de nation : celui de la primauté de l'entité définie comme nationale dans la hiérarchie des allégeances, primauté ne signifiant pas exclusivité. Bien que l'effort de Keating lui-même consiste à relativiser le cadre de l'Etat-nation, à insister sur le caractère négocié des caractères nationaux, à souligner que l'autodétermination ne signifie pas nécessairement la souveraineté, il demeure que dans sa perspective, il existe un niveau de territorial qui « compte » plus que les autres et qui, pour cette raison, est redevable de l'adjectif « national » et des droits afférents pour décider de son futur.

Le second élément de réponse consiste à reformuler la problématique de la diversité. L'absence de référence aux phénomènes de médiation – que ce vocable soit utilisée ou non – a reçu des objections critiques, à l'exemple de celles fournies par le sociologue américain Rogers Brubaker [2001, 2004a, 2004b]. Celui-ci identifie le raisonnement que nous avons mis en évidence plus haut comme le « groupisme » (*groupism*), c'est-à-dire la tendance à « tenir pour acquis les groupes dans l'étude de l'ethnicité, de la race et de la nation, et dans l'étude du conflit ethnique, racial et national en particulier (...) ; (...) à prendre des groupes distincts, délimités, comme des constituants de base de la vie sociale, des protagonistes actifs des conflits sociaux et des unités fondamentales de l'analyse sociale » [Brubaker 2004b, 8]. Ce travers, qui relève de la plus vaste opération de la catégorisation sociologique des groupes sociaux, peut se retrouver ainsi appliqués à une multitude d'objets comme l'identité [Brubaker 2001], l'ethnicité [Brubaker 2004b] ou, précisément, la nation [2004a]. Cela exprime un souci que l'on trouve sous la plume de Jean-François Bayart [1996] dénonçant « l'illusion identitaire » et, plus encore et plus fondamentalement, sous la plume de



Pierre Bourdieu, notamment dans ses réflexions critiques sur l'idée de région<sup>13</sup> [Bourdieu 1980]. Appliquée à la nation, cette démarche conduit Brubaker [2004a, 115-116] à mentionner le rôle des acteurs et à changer la perspective :

« se demander « qu'est-ce qu'une nation ? » nous encourage à définir la qualité de nation (*nationhood*) en des termes substantialistes (...). Je veux poser une question quelque peu différente : « comment fonctionne la catégorie 'nation' ? ». (...) La qualité de nation n'est pas un fait ethno-démographique ou ethnoculturel ; c'est une revendication politique. C'est une revendication adressée vers la loyauté des gens, à leur attention, vers leur solidarité. Si nous comprenons la qualité de nation non comme un fait mais comme une revendication, alors on peut voir que la « nation » n'est pas une catégorie purement analytique. Elle n'est pas utilisée pour décrire un monde qui existe indépendamment du langage utilisé pour le décrire. Elle est utilisée, plutôt, pour changer le monde, pour changer la façon dans les gens se voient, pour mobiliser des loyautés, éveiller des énergies et articuler des demandes »<sup>14</sup>.

Une telle approche prend donc au mot la proposition faite par les tenants du renouveau des « nations sans Etats » : puisque l'une des composantes de base est la revendication d'autodétermination, alors c'est comme telle que celle-ci doit être abordée. Mais cela suppose de prendre en compte la manière dont elle est animée : c'est là tout l'enjeu des processus de « médiation » dans les politiques de l'identité. Nous pouvons ainsi exposer dans les paragraphes suivants quelques éléments de vérification empirique et suggérer quelques axes de réflexion sur une sociologie de la médiation identitaire.

### **Eléments d'appréciation empirique : une exploration préliminaire des données**

Les critères de reconnaissance des « nations sans Etat » évoqués par nos auteurs nous semblent pouvoir être objectivés en étant ramenés à trois séries de phénomène qu'il est possible de mesurer, au moins de manière approximative, au niveau de l'ensemble des individus qui peuplent nos « nations sans Etats » :

- l'affirmation unanime ou largement majoritaire de la primauté identitaire de l'espace régional devant être considéré comme « national » ;
- l'affirmation unanime ou fortement majoritaire d'un soutien à l'indépendance ou à l'autonomie poussée du territoire considéré ;
- le soutien unanime ou fortement majoritaire des partis nationalistes régionaux dans les régions examinées.

Cette liste n'est aucunement exhaustive, et les données peuvent naturellement être enrichies d'indicateurs plus objectifs. Toutefois, les éléments relatifs aux attitudes exprimées permettent de tester la présence de cette « conscience nationale » que les auteurs précédemment évoqués mettent au centre de leur appréhension du réveil des « nations sans Etat ». Dans cette section, nous n'entendons pas procéder, vu le stade initial de lancement de cette recherche, à un examen exhaustif de toutes les données : plutôt, nous nous contenterons de passer en revue certaines d'entre elles, relatives à l'identification territoriale et au soutien aux partis nationalistes régionaux en nous limitant à un instantané des données les plus récentes à notre disposition et en considérant cinq Etats qui apparaissent à nos yeux les plus pertinents, en Europe occidentale, pour comprendre le phénomène : l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie et la France. Naturellement, cette recherche d'indicateurs a vocation à être complétée : ce n'est donc qu'à une première exploration préliminaire que nous tâcherons de nous livrer ici.

### *La dynamique des identités territoriales*

---

<sup>13</sup> Brubaker souligne d'ailleurs l'apport des travaux de Pierre Bourdieu sur la théorie sociologique duquel il a travaillé dans ses premières recherches à la fin des années 1980.

<sup>14</sup> Dans cette perspective, voir l'analyse que le politiste américain Jeff Miley propose du nationalisme catalan [Miley 2005].

Pour analyser la dynamique des identités territoriales, nous nous appuyerons ici sur les sondages d'opinion ayant adopté la question dite « Moreno » [Moreno 2006] – en réalité popularisée par Luis Moreno mais introduite par Juan Linz et devant être plutôt désignée comme question « Linz-Moreno » – qui confronte directement les niveaux d'appartenance régionale et nationale.

A tout seigneur tout honneur : nous commencerons l'exploration de ces données dans les quatre communautés autonomes historiques (sur le total de dix-sept) d'Espagne, pays fort d'une solide tradition dans le domaine des enquêtes d'opinion. Pays de tradition centraliste, la question des autonomies régionales est étroitement liée aux vicissitudes de sa transition démocratique à la fin des années 1970, mettant notamment en relief les communautés autonomes « historiques » dans un système asymétrique : Pays Basque, Catalogne et Galice (auxquelles a fait suite l'Andalousie) bénéficient d'une reconnaissance plus poussée. Les données les plus récentes sur la configuration identitaire dans ces régions particulières nous sont offertes par le dernier rapport de 2005 produit par l'Observatoire Politique « Autonome » (tableau 1).

Tableau 1. Confrontation des niveaux d'identification territoriale dans les communautés autonomes historiques espagnoles (% , 2005)

Identification exprimée	Andalousie	Catalogne	Pays Basque	Galice
CA	3,4	12	32,2	5,3
Plus CA qu'espagnol	11,9	25	22,3	20,9
Autant CA qu'espagnol	60,9	40	32,5	65,8
Plus Espagnol que CA	12,3	9	5,6	3,3
Espagnol	8,4	8	2,8	3,8

Source : *Observatorio Politico Autonomico* (2005).

Note : CA = membre de la Communauté Autonome.

Ensuite, le Royaume-Uni est considéré comme le pays qui a le plus longtemps gardé une forme centralisée, fruit de son architecture institutionnelle vénérant la souveraineté du Parlement. Une certaine emphase a donc été de mise lorsque le pays s'est lancé, avec l'arrivée au pouvoir de Tony Blair, dans un processus de « dévolution », asymétrique lui aussi, qui, en sus d'une tentative de règlement de la question nord-irlandaise, a doté Ecosse et Pays de Galles d'institutions propres (Parlement écossaise et Assemblée nationale du Pays de Galles) et de compétences propres (poussées en Ecosse, restreintes au Pays de Galles). Les données relatives à l'agencement des identités dans ces deux « régions » sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Confrontation des niveaux d'identification territoriale au Pays de Galles (2001) et en Ecosse (2003) (%).

Identification exprimée	Pays de Galles	Ecosse
Gallois/Ecossais, pas Britannique	20	31
Plus Gallois/Ecossais que Britannique	17	34
Autant Gallois/Ecossais que Britannique	35	22
Plus Britannique que Gallois/Ecossais	22	4
Britannique, pas Gallois/Ecossais	6	4
NSP	0	5

Source : Cole [2006, 118] pour le Pays de Galles, Curtice [2006, 100] pour l'Ecosse.

La Belgique constitue un troisième cas d'Etat unitaire dont le centralisme s'est dissipé sous l'effet des tensions entre Wallons et Flamands, qui ont conduit vers une partition fédérale complexe du pays. Ces tensions, qui reflètent une partition sociale extrêmement profonde, constituent un défi structurel qui pose la question de la viabilité même de la Belgique. Les données ici disponibles sont contenues dans le tableau 3.

Tableau 3. Confrontation des niveaux d'identification territoriale en Flandres et en Wallonie (% , 2003).

Identification exprimée	Flandres	Wallonie
Seulement Flamand / Wallon	7,4	3,6
Plus Flamand/Wallon que Belge	23,9	8,3
Aussi Flamand/Wallon que Belge	42,8	39,1

Plus Belge que Flamand/Wallon	14,0	18,2
Seulement Belge	11,9	30,8

Source : Billiet, Maddens, Frogner [2006, 916].

En France, les enquêtes menées dans le cadre de l'OIP, principale source de données d'opinion en la matière [Dargent 2001], ne recourraient pas à la question « Linz-Moreno ». Comme le notent Hubert Peres et Said Darviche [2006, 12] en commentant la richesse des données produites par différentes institutions de recherche en Espagne, « *[o]n peut (...) regretter que la France soit restée très largement à l'écart de ces migrations méthodologiques, et que l'intérêt pour l'identité mesurée par les sondages en mettant en perspective les diverses appartenances possibles se soit peu développé ces dernières années* » ; les deux chercheurs pointant à la fois « *la grande réserve manifestée par le milieu des politistes français à l'égard des enquêtes par sondages* » – encore illustrée durant la campagne présidentielle de 2007 – et, aussi, l'absence supposée de pertinence du phénomène (ce qui en soi est non seulement discutables dans certaines configurations régionales, mais qui de surcroît ne justifie pas l'absence de recherche et de mesures). L'étude comparative d'Alistair Cole entre Bretagne et Pays de Galles avait cependant donné lieu à une enquête menée *ad hoc* dont les données sont indiquées dans le tableau 4.

Tableau 4. Confrontation des niveaux d'identification territoriale en Bretagne (2001).

Identification exprimée	%
Breton, pas Français	2
Plus Breton que Français	15
Autant Breton que Français	57
Plus Français que Breton	17
Français, pas Breton	7
NSP	2

Source : Cole [2006, 118].

Enfin, en Italie, souvent présentée comme le pays du localisme et du campanilisme, la question « Linz-Moreno » n'a été posée, à notre connaissance, qu'une seule fois dans le cadre d'une étude inédite<sup>15</sup>. Pour des raisons de taille de l'échantillon (2001 personnes interrogées dans tout le pays), il n'est malheureusement pas possible de considérer solide la distribution enregistrée au niveau régional. Nous produisons néanmoins les données nationales dans le tableau 5.

Tableau 5. Confrontation des niveaux d'identification territoriale en Italie (% , 2004).

Identification exprimée	%
Seulement « régional »	4,7
Plus « régional » qu'Italien	8,1
Autant « régional » qu'italien	41,7
Plus italien que « régional »	9,8
Seulement Italien	35,6

Source : *National Identity Survey* 2004 ; CIRCaP (Università di Siena) / Mershon Centre (Ohio State University).

Que nous montrent ces données qui, répétons-le, ne sont que partielles et ne nous intéressent que comme instantané des configurations identitaires, sans prétention à rendre compte de l'ensemble de la dynamique des identités territoriales ? D'abord, que la règle des identités duales, multiples, emboîtées et tendanciellement non conflictuelles, est largement confirmée : l'identité régionale exclusive est toujours minoritaire (un tiers des sondés au Pays Basque et en Ecosse, un cinquième au Pays de Galles) voire très minoritaire. De manière plus intéressante encore, lorsque l'on observe les régions où l'identité régionale, quelle que soit la manière dont on la nomme (régionale ou nationale), prévaut (c'est-à-dire est ressentie de manière supérieure à l'identité stato-nationale ou bien est exclusive), on observe que seul au Pays Basque l'identité basque est

<sup>15</sup> Je remercie chaudement Pierangelo Isernia (Université de Sienne) pour m'avoir communiqué ces données inédites.

prévalente pour plus de la moitié de la population, alors que dans toutes les autres régions l'identité régionale est ressentie moins fortement. Certes, l'indicateur est nécessairement approximatif, et l'évolution des mesures montrent des variations qui pourrait faire franchir ce seuil des 50% (l'Ecosse en 2003 s'en rapprochait de près) (tableau 6).

Tableau 6. Identification à la région exclusive ou primant sur l'identité stato-nationale dans les différentes régions (%).

Région (année de réalisation de l'enquête)	Identification régionale exclusive ou prévalente
Andalousie (2005)	15,3
Catalogne (2005)	37,0
Pays Basque (2005)	54,5
Galice (2005)	26,2
Pays de Galles (2001)	37,0
Ecosse (2003)	48,0
Flandres (2003)	31,3
Wallonie (2003)	11,9
Bretagne (2001)	17,0

Source : notre élaboration sur la base des données précédentes.

Cela signifie que, Pays Basque et Ecosse mis à part, les Etats-nation constitués conservent un fort pouvoir d'identification chez les citoyens qui semble contredire le discours relatif à la « conscience nationale » des territoires évoqués. Parler de communautés désireuses de s'affranchir des Etats-nations d'hier au nom de leur dignité « nationale » paraît ainsi problématique.

#### *Le soutien électoral aux partis nationalistes*

Cet indicateur partiel peut se doubler de l'exploration d'autres indicateurs tel que le poids relatif des partis nationalistes régionaux par rapport à celui des partis stato-nationaux présents dans les régions évoquées. Cet indicateur, quoique objectif (on mesure un comportement effectif enregistré au terme de la procédure électorale, plutôt qu'une attitude déclarée mesurée par sondage), est cependant délicate : comme le suggère Filippo Tronconi [2005], les partis nationalistes régionaux (qu'il nomme « ethno-régionalistes ») ne sont pas nécessairement focalisés sur la question de l'identité territoriale uniquement mais peuvent charrier d'autres aspects susceptibles de convaincre les électeurs, lesquels peuvent également percevoir de manière différente l'offre électorale en fonction du niveau territorial de compétition [Fraile, Perez-Niévas 2000]. Ces partis sont nationalistes, mais ce sont aussi des partis *politiques* dont la fonction est, d'ordinaire, de recueillir le plus grand nombre de suffrages possibles : selon les contextes, il n'est pas certain qu'un discours ne parlant qu'aux allégeances des électeurs puissent suffire à convaincre la majorité de ceux qui peuvent s'exprimer dans les urnes.

Ces limites sont aggravées par les difficultés inhérentes à l'analyse comparative des dynamiques électorales : ces dernières sont en effet marquées par la différenciation des arènes électorales, les interactions variables des partis nationalistes régionaux dans les configurations politiques régionales et leurs stratégies changeantes.

Ces réserves étant posées, on peut néanmoins s'attendre à ce que le vote pour les partis nationalistes régionaux traduisent, en partie quand même, la nature des identifications. Or, ici à nouveau, les données récentes tendent à relativiser la volonté d'émancipation des « nations dans Etats » vis-à-vis des Etats-nation constitués. Notre « instantané électoral », se concentrant sur les régions évoquées lors de l'examen de l'indicateur précédent, est constitué par le score obtenu lors des dernières élections législatives et des dernières élections régionales par les partis en question, sachant que les données sont difficilement interprétables dans les cas de coalitions entre partis nationalistes régionaux et partis stato-nationaux (comme en Flandres ou en Bretagne par exemple).

Tableau 7. Scores récents des partis nationalistes régionaux aux dernières élections législatives et régionales.

Région	Dernière élections législatives	Dernières élections régionales
Andalousie	4 % (PA) (2004)	6,2 % (PA) (2004)
Catalogne	20,8 % (CiU) 15,9 % (ERC) (2004)	31,5 % (CiU) 14,3 % (ERC) (2006)
Pays Basque	33,7 % (PNV) 6,5 % (EA) 3,1 % (Aralar + Zutik) (2004)	38,6% (PNV-EA) 2,3 % Aralar (2005)
Galice	11,4 % (BNG) (2004)	18,9 % (BNG) (2005)
Pays de Galles	12,6 % (PC) (2005)	21 % (PC) (2007)
Ecosse	17,7 % (SNP) (2005)	31 % (SNP) (2007)
Flandres	18,95 % (VB) 16,3 % (SPIRIT + SPA) (2007)	24 % (VB) 19,7 % (SPIRIT + SPA) (2004)
Wallonie	< 2% (divers) (2007)	< 2% (divers) (2004)
Bretagne	< 3% (UDB) (2007)	9,7 % (UDB + Verts + extrême gauche) (2004)

Sources : sites du CEVIPOL – Université Libre de Bruxelles et ministère belge de l’Intérieur ; ministère français de l’Intérieur et UDB ; *UK Electoral Commission* ; sites des Parlements régionaux espagnols concernés.

Note : PA = *Partido Andalucista* ; CiU = *Convergencia i Unio* ; ERC = *Esquerra Republicana de Catalunya* ; PNV = *Partido Nacionalista Vasco* ; EA = *Eusko Alkartasuna* ; BNG = *Bloque Nacionalista Gallego* ; PC = *Plaid Cymru* ; SNP = *Scottish National Party* ; VB = *Vlaams Belang* ; SPIRIT = *Sociaal, progressief, internationaal, regionalistisch, integraal-democratisch en toekomstgericht* et SPA = *Socialistische Partij – Anders* (socialistes) ; UDB = Union Démocratique Bretonne.

Ici encore, si le Pays Basque se distingue par la force de son nationalisme – en réalité de ses nationalismes puisque plusieurs tendances sont présentes, même si le PNV domine – dans les urnes, et si la Catalogne le seconde, il demeure que le spectre des partis présents à l’échelle de l’Etat-nation contesté dans ces territoires est capable de recueillir dans l’ensemble des suffrages majoritaires. Le vote pour les acteurs politiques qui pourraient porter la « volonté d’autodétermination » dans les institutions démocratiques est de fait tendanciellement minoritaire. Cela ne limite en rien l’intérêt que représentent les configurations basque ou catalane, rares espaces d’Europe où les partis nationalistes sont des forces de gouvernement régional dominatrices [Argelaguet 2003] – tout comme l’est devenu pour la première fois le SNP en Ecosse – mais le langage holiste se référant à des communautés nationales pensantes et agissantes avec cohésion se révèle, à la lumière de ces chiffres, hardi.

Au total, ces éléments suggèrent qu’une approche plus nuancée doit pouvoir se faire jour. Dans cette optique, nous proposons dans les paragraphes qui suivent une présentation de ce que pourraient être les axes d’une prise en compte de ces configurations fragmentées et quelques hypothèses sur les obstacles auxquels celle-ci s’est de fait heurtée jusqu’à aujourd’hui.

### 3. Reformuler la problématique : la prise en compte des mobilisations

La vérification empirique que nous venons de proposer, même incomplète, nous conforte dans l’idée qu’il est essentiel de mettre en évidence les phénomènes de médiation de l’identité au cœur de la compréhension de la dynamique de la gestion de la diversité. Les définitions que proposent eux-mêmes les auteurs mentionnés précédemment appellent eux-mêmes, par leur insistance sur la revendication d’autodétermination, à la prise en compte des acteurs qui sont absents ou euphémisés. Nous pensons donc que l’analyse des transformations des sociétés démocratiques sous l’effet d’une saillance nouvelle et croissante de la problématique identitaire nécessite un contrepoint mettant en valeur le fait que les identités présentées comme minoritaires

deviennent un enjeu lorsqu'elles sont portées dans l'espace public par des acteurs mobilisés à cet effet : point de « question basque » (ou X) sans le nationalisme basque (ou X).

Il faut bien souligner ici que l'enjeu n'est pas, pour nous, la contestation normative des modèles de gestion davantage pluraliste portés par les philosophes politiques, ni la dénonciation scientiste de croyances en des identités artefactuelles qui risque toujours d'affleurer dans un constructivisme mécanique [Avanza, Lafarté 2005]. Longue vie à la Catalogne indépendante et au Pays Basque souverain si une volonté démocratiquement exprimée de manière non équivoque devait demain se faire jour dans ces régions : là n'est pas notre propos. Il s'agit plutôt de réintroduire un chaînon manquant dans l'appréhension sociologique du phénomène en rappelant que les Etats démocratiques sont contraints d'affronter la question de la diversité lorsqu'ils sont interpellés par les mouvements qui cherchent avec un minimum de succès à la leur imposer. Certes, seule une étude empirique comparative d'un nombre significatif de contestations permettrait de mettre en évidence de manière claire un *pattern* de mobilisation. Toutefois, nos propres recherches nous ont permis d'observer directement, notamment en France et en Italie, des similitudes dans les manières de mobiliser l'identité territoriale. Pour l'heure, nous entendons proposer un cadre de ce qui peut constituer une série de dimensions des questions de recherche que la prise en compte des phénomènes de médiation identitaire peuvent générer.

En synthèse, la problématique de la diversité n'est pas tant l'émergence contemporaine d'une vague identitaire propre à l'air du temps que la rencontre de groupes mobilisés pour la défense des intérêts culturels, socio-économiques et politiques d'un territoire défini comme « national » et de sa population, présentés comme porteurs d'une identité propre à promouvoir, face à au moins un Etat-nation sur le territoire duquel ou desquels ils sont implantés<sup>16</sup>.

#### *L'importance des mobilisations : qui mobilise ?*

Ici, la notion de « groupe mobilisé » renvoie à la somme des individus qui sont effectivement engagés de manière significative dans la lutte dite nationale. Le panorama des « nations sans Etats » citées montre d'ailleurs bien par défaut le besoin de la mobilisation : il existe des régions d'Europe dotées de fortes cultures (la Sicile par exemple, où les mouvements nationalistes régionaux sont en réalité présents mais ont longtemps été de portée insignifiante, jusqu'à l'apparition du *Movimento Per le Autonomie*, mouvement récent et à la nature ambiguë) qui ne sont pratiquement jamais citées dans le listage des régions concernées.

Plus particulièrement, le terme de « mobilisation » est un terme clé dans le processus. Il n'est pourtant pas nouveau puisque l'expression de « mobilisation ethnique » était déjà utilisée dans certaines recherches sociologiques, américaines en particulier, à la fin des années 1970 [Ragin 1979, Olzak 1983]. Nous pouvons définir le processus de mobilisation en nous inspirant de la définition qu'en propose François Chazel dans un article ancien mais encore utile : « une création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications – ou quelquefois (...) une réactivation de loyautés et identifications "oubliées" – ainsi [qu'un] rassemblement, sur cette base, d'acteurs – ou de groupes d'acteurs – dans le cadre d'un mouvement social chargé, au besoin par la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de "restaurer" des fins collectives » [Chazel 1975, 516]. Cette définition nous semble toutefois pouvoir être amendée sur deux points.

D'abord, il ne nous paraît pas opportun de confiner le processus de mobilisation à l'espace des seuls mouvements sociaux. Certes, vouloir rompre complètement ou substantiellement avec l'Etat sur le territoire duquel une région est implanté participe de cette vague de protestations et de remises en causes propres aux mouvements sociaux, notamment ceux qui se sont développés à

---

<sup>16</sup> Nous nous inspirons ici de la définition que nous avons proposé du phénomène de « contestation nationalitaire » entendue comme « l'ensemble des mobilisations portées par des groupes dont les revendications, adressées à au moins un Etat, visent à la défense ou la promotion des intérêts culturels ou/et économiques ou/et politiques d'un territoire spécifique doté d'une identité propre alléguée » [Roux 2005, 36-37].

partir des années 1960 et 1970 (étudiants, pacifistes, écologistes, féministes, etc.). Toutefois, les mobilisations nationalistes, comme nous l'avons évoqué précédemment, prennent souvent la forme partisane. Utilisant un autre vocable, les partis désignés comme « régionalistes » constituent l'une des grandes familles politiques mises en évidence par Stein Rokkan dans sa théorie des clivages [Lipset, Rokkan 1967], dont l'apparition est mise sur le compte de la ligne de fracture entre centre et périphérie née au cours de la transformation des systèmes politiques européens [Rokkan, Urwin, 1983]. Ils représentent une famille politique certes relativement peu étudiée pendant longtemps [Seiler 1982, Urwin 1985] mais qui a suscité un intérêt croissant et systématique à partir du milieu des années 1990 [De Winter 1994, De Winter, Tursan 1998, Gomez-Reino, Pasquier, 2004, Delwit 2005, De Winter, Tursan, Lynch 2006]. La juxtaposition des études de cas ont certes été préférées aux analyses comparatives, mais la réalité de l'effort dans ce sens est bien réel. Il convient également de signaler que l'Alliance Libre Européenne constitue, depuis le sommet de Barcelone de mars 2004, un authentique parti politique européen, au même titre que le Parti Socialiste Européen ou le Parti Populaire Européen, et ce fut-ce au prix de défections qui reflète la diversité interne propre à ces partis.

Ensuite et corrélativement, la mention aux modalités éventuellement radicales de confrontation nous paraît, quoique que tout à fait correcte, superflue car l'éventail des répertoires d'action de ces acteurs épouse, par définition, le continuum de l'action politique mis en évidence entre les moyens les plus conventionnels, articulés autour de l'acte électoral, et les moyens les plus radicaux [Barnes, Kaase 1979]. Suivant que la mobilisation prendra la forme d'un mouvement social ou d'un parti politique, les modalités d'action politique seront plus ou moins institutionnelles. A cet égard, toutefois, il est nécessaire d'éviter de dresser une barrière trop rigide, car scientifiquement contre-productive, entre parti politique et mouvement dans une approche globale du phénomène : une même dynamique de mobilisation peut conduire à des formes changeantes dans le temps, notamment dans le cas classique de l'institutionnalisation des mouvements sociaux et de leur transformation en parti, un peu à la manière des écologistes ; que l'on parle de stratégie institutionnelle des mouvements sociaux ou, par exemple, d'« activistes institutionnels » [Santoro, McGuire, 1997] ou, à l'inverse, de parti-mouvement, désignera en réalité un même processus. De surcroît, ces deux formes peuvent coexister, allant jusque dans certaines phases les plus radicales, au cumul des formes de participation, l'entrée dans le jeu électoral se cumulant, au prix d'un dédoublement des acteurs au moins apparent, aux actions de protestation pouvant aller jusqu'à la destruction de biens et l'atteinte aux personnes, comme on le voit à des degrés divers en Corse, Pays Basque et Irlande du Nord. Cette idée de continuum<sup>17</sup> s'est d'ailleurs traduite par la promotion de la notion de « politique contestataire » (*contentious politics*) qui n'enferme pas la dynamique politique dans l'observation d'un type d'acteur donné mais qui valorise l'interaction propre à la configuration créée par la mobilisation [McAdam, Tarrow, Tilly 2001].

### *Que mobiliser ? Identité et intérêts*

La mention faite, ensuite, à l'identité et aux intérêts dans notre définition suggère que nous prenions en compte l'ensemble des logiques à l'œuvre dans les mobilisations politiques. Le fait que les fins d'une mobilisation ne se situent pas entièrement dans son seul discours est une constante des phénomènes politiques. Certes, l'identité du territoire et du « peuple » qui y vit sont en règle générale au cœur de la mobilisation nationaliste régionale. Il s'agira, souvent, de démontrer la réalité de son identité et le caractère distinctif de celle-ci par rapport à l'ensemble stato-national dans lequel elle est présentée comme immergée et dénaturée, niée ou agressée. La valorisation de

---

<sup>17</sup> En nous focalisant sur le continuum mouvement-parti au sein des Etats établis, nous mettons en valeur la dimension la plus saillante de la mobilisation nationaliste. D'autres développements seraient nécessaires afin de prendre en compte la forme de groupes d'intérêts que celle-ci peut revêtir et d'intégrer la complexification du jeu territorial qui suppose de faire une place à l'échelon européen.

l'histoire régionale dans le but de fournir une mémoire au groupe de référence qu'il s'agit de mobiliser et la mise en exergue d'un certain nombre de marqueurs identitaires (la langue, la religion, les traditions, etc.), variables au gré des configurations (voir par exemple l'importance opposée de la question linguistique en Catalogne et en Ecosse) seront recherchées par les mouvements. Dans le même temps et dans un effort de cadrage<sup>18</sup>, la nature des relations du territoire avec l'Etat-nation contesté sera redéfini, avec l'indication des torts subits par le premier à la suite des politiques menées par le second, la requalification éventuelle de la nature des relations (dans un certain nombre de cas, l'application d'un schéma de domination « coloniale ») et dont le bilan sera présenté comme négatif.

Cette argumentation se développera d'ordinaire selon des lignes de clivages culturelles mais aussi économiques et politiques. La dénonciation de l'aliénation culturelle supposée, imputée d'ordinaire à l'Etat contesté, se double également de doléances qui ne sont pas directement identitaires. Il en ira ainsi de la critique des politiques économiques, sociales et fiscales, jugées orientées vers l'exploitation et la spoliation des ressources, tendant à l'appauvrissement de sa population, l'annihilation des potentialités de développement ou la destruction d'une prospérité perdue. Il en ira également de même pour la situation de domination politique institutionnalisée, notamment dans les Etats ayant adopté une structure centralisée (comme les cinq plus particulièrement étudiés ici) ; de ce point de vue, lorsqu'est appliqué le schéma centre/périphérie, la dimension proprement politique de la situation périphérique prime sur les dimensions culturelles ou économiques, comme le montre le cas de régions « fortes » comme la Catalogne. C'est en dernière instance l'absence de mainmise sur la propre destinée du peuple « national » qui a empêché ses représentants ou ses leaders d'infléchir le cours de l'histoire : d'où la valorisation des moments d'indépendance ou d'autonomie passée.

Tous ces éléments se trouvent également proprement en lien avec la dynamique de mobilisation dont l'un des effets recherchés est celui de créer, développer et renforcer une conscience identitaire dans l'action et par l'action [Della Porta, Diani, 2006].

### *Contre qui se mobiliser ? Mettre au défi l'Etat-nation*

La mobilisation nationaliste régionale vient mettre au défi le cadre institutionnel fourni par l'Etat-nation. Il s'agit de contester le double monopole d'autorité et d'identité que celui-ci est censé légitimement représenter au terme du long processus historique de formation étatique et de construction nationale [Déloye 2007] afin de quitter ce cadre ou d'en obtenir des amendements substantiels par une série de politiques publiques qui constitueront, précisément, celles que l'on vise par la notion de « diversité ». Il convient de souligner que, d'après nous, c'est comme dimension spécifique de la légitimité politique plutôt que comme constat sociologique d'une configuration historique, politique et socio-culturelle qu'il faille considérer la figure de l'Etat-nation. Quoique indéniablement relativisé dans les processus d'europanisation et de globalisation, c'est parce qu'il est censé incarner l'ordre « normal » du politique au niveau national et international qu'il présente un intérêt analytique. L'exercice consistant à effectuer une dichotomisation entre les (quelques) pays qui sont des vrais Etats-nations et les (en réalité si nombreux) pays qui comptent beaucoup de nations abritées sous le toit d'un seul Etat [Connor 1994] – une distinction que l'on retrouve en pratique dans l'opposition anglophone entre *nation-state* et *state-nation* [Linz, Stepan 1996] – ne nous paraît pas saisir ce qui fait la dynamique de la mobilisation nationaliste régionale. Du point de vue du constat sociologique, même la France, vue comme l'archétype de l'Etat-nation, ne

---

<sup>18</sup> Nous reprenons la notion de cadrage à David Snow qui a mis en relief cette phase de l'activité des mouvements sociaux lorsque ceux qui y participent « attribuent du sens, interprètent des événements et des conditions pertinentes, de façon à mobiliser des adhérents et des participants potentiels, à obtenir le soutien des auditoires et à favoriser la démobilisation des adversaires », le résultat de cette activité étant la production de « cadres de l'action collective », c'est-à-dire les « ensembles de croyances et de signification orientées vers l'action qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des segments organisationnels d'un mouvement social » [Snow 2001, 28].



correspond pas, au minimum en raison de la situation de la Corse et de certains territoires d'outre-mer (qu'une distinction d'avec le continent métropolitain refuserait arbitrairement de prendre en compte la définition de la nature civique, politique et unitaire du lien national par l'Etat français) au véritable Etat-nation que l'on peut trouver en Islande. Surtout, dire (par exemple) que l'Espagne ou l'Italie ne sont pas des Etats-nations en raison de la force des nationalismes basques, catalans, valdôtain, du Haut Adige ou de « Padanie » nous éloigne de ce qui fait toute la problématique de la gestion de la diversité : le fait que ces mouvements sont confrontés à un Etat qui prétend bel et bien incarner la nation espagnole ou italienne, fût-ce dans sa diversité et dans la reconnaissance des droits et prérogatives régionales. L'Etat-nation nous semble devoir être analysé non comme un type de configuration identitaire socialement établie de manière effective et pérenne sur un territoire donné, mais comme un principe de régulation politique qui relève de cet ensemble plus large de mythes identitaires et de fictions constitutionnelles sur lesquels reposent nombre de communautés politiques. Autrement dit, l'Etat-nation n'est pas un constat sociologique, mais un principe de légitimité politique.

Naturellement, ce degré variable de prise en compte de la diversité territoriale est un élément extrêmement important dans la dynamique de mobilisation nationaliste régionale. Cela vaut bien sûr pour les aspects institutionnels que recouvre, au premier plan, le degré de décentralisation à l'œuvre dans les différents pays concernés (existence d'institutions régionales dotées de prérogatives plus ou moins larges et de moyens financiers plus ou moins importants, modalités d'accès aux arènes institutionnelles, etc.) et qui définiront la structure des opportunités politiques propres à nos mouvements. Mais cela vaut aussi pour la compréhension des règles de légitimité qui régissent les échelons territoriaux : par exemple, le fait que la Constitution espagnole parle des « peuples d'Espagne » (*pueblos de España*) et que, une et indivisible, elle reconnaisse « le droit et l'autonomie des nationalités et régions » (*el derecho a la autonomía de las nacionalidades y regiones*) ouvre un espace potentiellement plus vaste pour la revendication nationaliste régionale que celui de la France où les innovations majeures passent par la mention récente de « l'organisation décentralisée » de la République. Ces aspects permettent d'évaluer les opportunités et les contraintes qui pèsent sur les mouvements en question et, par ailleurs, pèsent sur la recherche comparative.

Ces quelques axes de recherche sur la dynamique de la gestion de la diversité nous amènent cependant à une interrogation. Les pistes qu'il développe ne constituent pas une rupture fondamentale dans la manière de conduire la recherche en science politique : la méfiance vis-à-vis des effets de catégorisation sociale, le rappel des processus de construction sociale, le rôle des élites nationalistes [Hroch 2000] ou la prise en compte des dynamiques de mobilisation politique ne constituent pas, reconnaissons-le, des innovations au regard des recherches menées par le passé, comme le montrent d'ailleurs les remarques intéressantes sur ces questions menées dans plusieurs recherches dont certaines remontent à trois décennies. Pourtant, ils apparaissent, comme nous pensons l'avoir mis en relief, des aspects délaissés de ce qui constitue le cœur de la réflexion *mainstream* sur la gestion de la diversité dans le cadre du type de groupes que nous avons considéré. Nous souhaitons, en conclusion, nous pencher sur quelques raisons possibles du faible impact des questionnements que nous avons évoqués.

#### **4. Quelques hypothèses sur les obstacles à la prise en compte de la médiation identitaire**

Trois hypothèses peuvent ici venir éclairer l'absence d'intégration d'apports plutôt consolidés de la réflexion en sciences sociales au sein du domaine relatif à la discussion de la gestion démocratique de la diversité.

*La division du travail académique et la spécialisation des sous-disciplines*

La recherche académique en sciences humaines et sociales est divisée en disciplines, parfois artificiellement séparées (à cet égard, la science politique est largement pensée en France, malgré ses clivages internes, comme une discipline de synthèse), et, au sein des disciplines, en un certain nombre de sous-disciplines ou sous-champs plus ou moins clairement structurés. Il n'est pas question pour nous de disserter ici sur les raisons d'un tel état de fait mais de constater sa réalité pour la question qui nous intéresse ici.

L'essor de la problématique de la gestion de la diversité s'est largement articulée autour du renouveau de la théorie politique anglophone au tournant des années 1990. Il a pu communiquer avec le domaine du nationalisme à travers l'inflexion normative prise par celui-ci, au demeurant dans un moment où ces problématiques tendaient à stagner. En revanche, les problématiques propres à l'action collective, qui dans les faits constituent l'une des séquences dans la dynamique de l'émergence et de la gestion de la diversité, en est demeuré éloigné. Parallèlement, en dépit de quelques références [Touraine *et al.* 1981, Melucci, Diani, 1983, Ragin 1979, Olzak 2004, Roux 2005] la sociologie de l'action collective ne s'est pas massivement intéressé aux mobilisations nationalistes (et ce en France encore moins qu'ailleurs). Combien de lecteurs les revues *Mobilization* et *Social Movement Studies* d'un côté, *Nations & Nationalism*, *Nationalism & Ethnic Politics* de l'autre, ont-elles en commun ? L'appel au désenclavement des sous-champs disciplinaires apparaît comme réellement pertinent. Le même type de raisonnement vaut pour l'inclusion du domaine des politiques publiques : si le nationalisme régional peut être vu comme un exemple parmi d'autres des processus de mobilisation, les fruits qu'il obtiendra éventuellement de son interaction avec l'Etat qu'il conteste s'apparente à l'analyse d'une dynamique d'action publique [Hassenteufel, Smith 2002, Palier, Surel 2005], en l'occurrence celle des politiques (publiques) des identités.

Cet appel supposera donc l'effort de chercheurs qui devront davantage prendre connaissance de perspectives éloignées de la leur (par exemple le sociologue face à la théorie politique) pour pouvoir construire les bases d'un échange sérieux. Naturellement, cet œcuménisme a évidemment des coûts (multiplication des références à rassembler et consulter, immersion simultanée dans des problématiques fortement différenciées, etc.) mais il apparaît potentiellement fructueux.

### *L'effet d'engagement du chercheur*

Comme la question des enclaves (sous-)disciplinaires, le fait que les chercheurs adoptent une position peu distanciée vis-à-vis de leur objet constitue une seconde raison qui pousse à gommer certains éléments problématiques dans la question de la diversité et à négliger non par inadvertance la réalité des mécanismes de médiation de l'identité. De même, il n'est pas question pour nous de revenir sur l'impératif et les limites de « l'objectivité » ou de trancher la question de la réalité de la capacité de chercheurs toujours immergés dans le monde social qu'ils étudient.

Sans être propre au nationalisme, il apparaît que cette dimension est assez peu marginale sur cet objet. Il est significatif que Pierre Bourdieu ait placé au premier plan de ses éléments critiques sur l'idée de région l'importance des luttes de classement, la « concurrence pour le monopole du découpage légitime », appuyée sur plusieurs exemples d'analyse académique, et dont l'absence de prise en compte ne saurait être faite, « ici moins que jamais » [Bourdieu 1980, 64]. La vigilance que nous évoquons vis-à-vis des pièges de la réification des catégories sociales se doit d'être comprise au sens large, comme l'exprime si bien Rogers Brubaker : si « réifier les groupes est précisément ce pour quoi sont faits les entrepreneurs politiques », il est nécessaire pour les analystes « [d'] éviter (...) de *dédoubler* ou de *renforcer* la réification des groupes ethniques dans la pratique ethno-politique par une réification de tels groupes dans l'analyse sociale » [Brubaker 2004b, 10, italiques originales].

En la matière, l'engagement des chercheurs en faveur des « nations sans Etats » (tout comme existe l'engagement académique opposé<sup>19</sup>) se donne à voir sous deux formes constatées à la lecture des travaux spécialisées et la fréquentations des forums académiques internationaux. Il peut s'agir d'un engagement politique au sens étroit du terme, partisan, dans lequel les recherches sont consciemment et délibérément orientées vers la légitimation des revendications politiques (l'Espagne nous semble offrir quelques bons exemples en la matière). Mais il peut également s'agir d'un engagement moins rigide, d'ordre éthique, éventuellement lié au réinvestissement fait au prisme de la recherche dans une « petite patrie » désormais lointaine, et qui trouve dans le tournant normatif que nous avons évoqué des motifs d'autant plus légitimes de prendre position, fût-ce en des termes génériques. Cela ne signifie pas qu'il existe une ligne de fracture nette entre « bons » et « mauvais » travaux, ni qu'il est possible de juger à bon escient le degré d'engagement « excessif » ou « raisonnable » de tel ou tel – les quelques réflexions critiques de cette contribution pourraient tout aussi bien être lues comme la démonstration de l'hostilité de son auteur à l'ouverture à la diversité ou d'un conditionnement politique et culturel « typiquement français ». Mais, à défaut de pouvoir prétendre évaluer cet aspect de manière totalement judicieuse, le fait qu'il contribue à expliquer l'absence de certains questionnements à portée de la réflexion de la communauté de chercheurs semble constituer une hypothèse raisonnable,

*Une conséquence non contrôlée de la méthode comparative : l'impact de la lingua franca anglaise*

Un troisième et dernier aspect de cette absence de référence aux, ou de problématisation des mécanismes de médiation identitaire, peut également être recherché dans l'impact de l'utilisation de l'anglais comme langue de référence au niveau international. Loin de nous l'idée de rouvrir le débat sur sa pertinence : quels que soient les inconvénients réels qu'elle pose à tous ceux dont elle n'est pas la langue maternelle, son utilisation nous paraît, d'un point de vue fonctionnel, difficilement évitable et le poids qu'elle revêt depuis un certain temps dans le domaine international porte à considérer comme déjà dépassées les controverses sur l'opportunité de son éventuel recours. Cependant, le cas des « nations sans Etats » nous paraît illustrer l'un des impacts qu'a cet idiome dans la compréhension de ces enjeux.

Parmi les pays jusqu'ici considérés, l'anglais est la langue du Royaume-Uni, dont le rôle dans la réflexion sur le nationalisme a été essentiel. Comme le rappelle John Groom [2005, 169-170] en incise à son regard britannique bienveillant sur l'état des relations internationales en France, « tout langage, par sa structure, ses métaphores et son vocabulaire impose un *pattern* de pensée qui reflète la culture à laquelle il est lié ». Le terme de « nation » n'échappe pas à la règle. Si l'on s'appuie sur l'expérience britannique, l'absence de référence aux mécanismes de médiation identitaire ne nous semble pas tant une erreur d'analyse que la marque d'un système, tout au plus considéré avec un peu d'ethnocentrisme, que l'on croit pouvoir transposer hors du Royaume-Uni sans problème. Historiquement, en effet, le Royaume-Uni s'est officiellement défini comme une union de plusieurs nations (Angleterre, Pays de Galles, Ecosse et Irlande, celle-ci étant partagée au début du vingtième siècle). Bien que la structure politico-administrative britannique n'ait pas connu, avant la *devolution* promue sous Tony Blair, de mécanismes de décentralisation effective, il est de fait que le Royaume-Uni n'a pas été présenté à ses sujets par ses élites comme une nation unitaire, et ses composantes ont pu continuer à être présentées comme des « nations » [Bogdanor 2001], comme le symbolise l'organisation des compétitions sportives équipes galloises et écossaises viennent s'opposer à des Etats comme la France et l'Italie (pensons au Tournoi des Six Nations de rugby). Cette originalité pousse par exemple Michael Keating [2005, 1] à faire précéder son analyse du système politique écossais de cette mise en garde :

---

<sup>19</sup> Voir par exemple l'ouvrage du chef de file du courant de « géopolitique » française Yves Lacoste [1996], qui montre comment une réflexion sur le concept de nation peut conduire à des prises de positions inscrites de manière nette dans le débat que nous explorons.

« Il a toujours été difficile d'expliquer l'Ecosse aux étrangers. Ayant argué qu'elle ne fait pas partie de l'Angleterre, on doit expliquer qu'elle est une nation mais sans Etat propre, qu'elle possède sa propre équipe internationale de football mais n'a pas de siège aux Nations Unies ou au sein de l'Union Européenne, et qu'elle a son propre Parlement mais envoie des membres au Parlement britannique. On doit ensuite dire que le Royaume-Uni n'est pas une fédération puisqu'il n'y a pas de Parlement anglais, mais qu'il n'est pas un Etat unitaire non plus. « L'Etat-union » [*union-state*] du Royaume-Uni est en effet un animal constitutionnel peu commun, qu'il est difficile de faire correspondre aux catégories standard de l'analyse politique et juridique. Elle est le produit d'une évolution faite par hasard, sans Constitution écrite codifiée ou moment fondateur comparables à ceux expérimentés par certains pays comme résultat d'une révolution ou d'une indépendance. Plus qu'au typique Etat-nation du dix-neuvième siècle rencontré dans une large part de l'Europe, le Royaume-Uni ressemble à un *ancien régime*, cette sorte de Constitution mixte désordonnée qui prévalait plus largement avant l'essor de l'Etat consolidé et rationnel dont l'archétype est la France ».

Dès lors que cette dignité « nationale » constitue la norme pour se référer aux grandes unités sub-nationales qui ne sont pas désignées comme des « régions » - le terme semblant être réservé aux tentatives récentes de création de subdivisions administratives de l'Angleterre – on comprend très bien que la qualité de « nation » tombe dans le domaine de l'implicite et que, dès lors, le besoin de problématisation ne se fasse pas sentir. Certes, il ne faut pas exagérer, nous semble-t-il, l'excès de particularisme : à la lumière de qu'a été son expérience effective [Bogdanor 2001], l'Etat britannique a été un véritable « Etat-union » vis-à-vis de l'Ecosse, mais il semble avoir été un Etat assimilateur, à la française, au Pays de Galles et un Etat colonial en Irlande. Mais il demeure que dans le contexte historique et politique britannique, le rapport entre le tout et les partis a été conceptualisé de manière bien différente. L'exportation non contrôlée de catégories d'analyse nationales forgées dans ce contexte précis et intégrées aux réflexions académiques, au nom de ressemblances apparentes (la Catalogne serait à l'Espagne ce que l'Ecosse serait au Royaume-Uni), pourrait contribuer à expliquer cette absence de problématisation qui, dans des cadres différents et plutôt semblables dans l'Europe latine, opère alors un raccourci.

Cet aspect, combiné avec les précédents (une spécialisation dans le domaine du nationalisme de la part d'un chercheur personnellement favorable à l'émancipation d'un ou plusieurs territoires, capable et désireux de s'investir dans le champ scientifique international), contribuerait ainsi à expliquer le peu de propension à la problématisation de la médiation.

Au total, nous avons tenu dans les lignes précédentes à recadrer l'analyse de la gestion démocratique de la diversité en mettant en évidence l'absence ou la place très marginale qu'occupe la dimension de la médiation dans ces processus. Notre objectif n'est pas normatif – même s'il peut avoir des implications normatives : il vise, principalement, à placer le niveau d'analyse au niveau des élites mobilisées dans le processus de reconnaissance de diversité. Le problème qu'il pose procède moins de la nature des pistes suggérées que de leur visibilité voire de leur acceptation dans l'arène de réflexion que ces questions ouvrent. Les désenclavements auxquels nous faisons appel pourront ainsi poser les conditions d'un éclairage plus complet de ce qui est mis aujourd'hui au premier plan des transformations des Etats démocratiques.

## Bibliographie

- Anderson B. [1996], *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte (trad. fr.).
- Argelaguet J. [2003], « The Regional Parties in the Government or at the Opposition. How, When and Why? », Paper presented at the ECPR Joint Sessions, Edimbourg, 28 mars – 2 avril.
- Avanza M., Laferté G. [2005], « Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61, pp. 134-162.
- Baertschi B., Mulligan K. [2002], *Les nationalismes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Barnes S., Kaase M. [1979], *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Beverly Hills, Sage.
- Bayart J.-F. [1996], *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.
- Billiet J., Maddens B., Frogner A.-P. [2006], « Does Belgium (Still) Exist? Differences in Political Culture between Flemings and Walloons », *West European Politics*, 29 (5), November, pp. 912-932.
- Birnbaum P. (dir.) [1997], *Sociologie des nationalismes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bogdanor V. [2001], *Devolution in the United Kingdom*, Oxford, Oxford University Press.
- Bourdieu P. [1980], « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 35, mai, pp. 63-72.
- Brubaker R. [2001], « Au delà de l'identité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, pp. 66-85.
- Brubaker R. [2004a], « In the Name of the Nation: Reflections on Nationalism and Patriotism », *Citizenship Studies*, 8 (2), pp. 115-127.
- Brubaker R. [2004b], *Ethnicity without Groups*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Busekist A. von [1998], *Nations et nationalismes, XIXe et XXe siècles*, Paris, Armand Colin.
- Cahen M. [1997], « Vrai débat pour « fausse conscience ». Pour une approche marxiste de l'ethnicité », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 4 (1), mai, pp. 167-187.
- Chazel F. [1975], « La mobilisation politique : problèmes et dimensions », *Revue Française de Science Politique*, 25 (3), juin, pp. 502-516.
- Cole A. [2006], *Beyond Devolution and Decentralisation. Building Regional Capacity in Wales and Brittany*, Manchester, Manchester University Press.
- Connor W. [1994], *Ethnonationalism. The Quest for Understanding*, Princeton, Princeton University Press.
- Coulon C. [1978], « French Political Science and Regional Diversity: a Strategy of Silence », *Ethnic and Racial Studies*, 1 (1), pp. 80-99.
- Crettiez X. [1999], *La question corse*, Bruxelles, Complexe.
- Crettiez X. [2006], *Violence et nationalisme*, Paris, Odile Jacob.
- Curtice J. [2006], « A Stronger or a Weaker Union? Public Reactions to Asymmetric Devolution in the United Kingdom », *Publius*, 36 (1), January, pp. 95-113.
- Dargent C. [2001], « Identités régionales et aspirations politiques : l'exemple de la France aujourd'hui », *Revue Française de Science Politique*, 51 (5), décembre, pp. 787-806.
- Darviche M.-S. [2005] « "Provincialiser" l'État-nation. Pour repenser les identités collectives contemporaines », dans Nadal E., Marty M., Thiriot C., Seiler D.-L. (dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, pp. 171-185.

- Darviche M.-S. [2006], « Sortir de l'Etat-nation : Juan J. Linz avec et au-delà de Max Weber », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 13 (1), pp. 115-127.
- Delannoi G. [1999], *Sociologie de la nation*, Paris, Armand Colin.
- Della Porta D., Diani M. [2006], *Social Movements. An Introduction*, Oxford, Blackwell.
- Déloye Y. [2007], *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte.
- Delwit P. (dir.) [2005], *Les partis régionalistes en Europe : des acteurs en développement ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- De Winter L. (ed.) [1994], *Non State-Wide Parties in Europe*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials.
- De Winter L. et Türsan H. (eds) [1998], *Regionalist Parties in Western Europe*, London, Routledge.
- De Winter L., Gomez-Reino M., Lynch P. (eds) [2006], *Autonomist Parties in Europe. Identity Politics and the Revival of the Territorial Cleavage*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials.
- Diamanti I. [1994], « La Ligue du Nord, de la périphérie vers le centre du système politique italien », *Pouvoirs*, 74, février, pp. 161-174.
- Dieckhoff A. [2000], *La nation dans tous ses Etats*, Paris, Flammarion.
- Dieckhoff A. (dir.) [2004], *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Dieckhoff A., Jaffrelot C. (dir.) [2006], *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Eriksen T. [2006], « Ethnicity and Nationalism », dans Spencer P., Wollman H. (eds), *Nations and Nationalism. A Reader*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 135-148.
- Finer S. [1975], "State- and Nation-Building in Europe: The Role of the Military", dans Tilly C. (ed.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, pp. 84-163.
- Frail M., Pérez-Nievas S. [2000], "Is the nationalist vote really nationalist? Dual Voting in Catalonia 1980-1999", *Estudios Working Papers CEACS* (Madrid, Centro de Estudios Avanzados en Ciencias Sociales, Fundación Juan March), 147.
- Fournis Y. [2006], *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'État (1950-2000)*, Berne, Peter Lang.
- Gellner E. [1989], *Nations et nationalisme*, Paris, Payot (trad. fr.).
- Gomez-Reino M., Pasquier R. (dir.) [2004], *Les partis régionalistes et nationalistes en Europe du Sud*, Montpellier, Climats (dossier de *Pole Sud*, 20, mai).
- Groom J. [2005], « International Relations in France : A View Across the Channel », *European Political Science*, 4 (2), June, pp. 164-174.
- Guibernau M. [1999], *Nations without States. Political Communities in a Global Age*, London, Polity.
- Guibernau M. [2004], « Anthony D. Smith on Nations and National Identity: A Critical Assessment », *Nations and Nationalism*, 10 (1-2), pp. 125-141.
- Hassenteufel P., Smith A. [2002], « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques " à la française " », *Revue Française de Science Politique*, 52 (1), février, pp. 53-73.
- Hermet G. [1996], *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Seuil.
- Hobsbawm E. [1992], *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard (trad. fr.)
- Hroch M. [2000], *Social Preconditions of National Revival in Europe : a Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*, New York, Columbia University Press.
- Jaffrelot C. [2006], « Pour une théorie du nationalisme », dans Dieckhoff A., Jaffrelot C. (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 29-103.
- Keating N. [2001a], *Plurinational Democracy. Stateless Nations in a Post-Sovereignty Era*, Oxford, Oxford University Press.

- Keating [2001b], *Nations against the State. The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, London, McMillan.
- Keating M. [2005], *The Government of Scotland. Public Policy Making after Devolution*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Keating M. [2006], "Europe, the State and the Nation", dans McGarry J., Keating M. (eds), *European Integration and the Nationalities Question*, London, Routledge, pp. 23-34.
- Kernalegenn T. [2005], *Drapeaux rouges et gwenn-ha-du. L'extrême-gauche et la Bretagne dans les années 1970*, Rennes, Apogée.
- Kymlicka W. [2001a], *Politics in the Vernacular. Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford, Oxford University Press.
- Kymlicka W. [2001b], *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte (trad. fr.).
- Kymlicka W. [2006], « The Evolving Basis of European Norms of Minority Rights. Rights to Culture, Participation and Autonomy », dans McGarry J., Keating M. (eds), *European Integration and the Nationalities Question*, London, Routledge, pp. 35-63.
- Lacoste Y. [1996], *Vive la nation ! Destin d'une idée géopolitique*, Paris, Fayard.
- Linz J. [1997], « Construction nationale et construction étatique », *Pôle Sud*, 7, novembre, pp.
- Linz J., Stepan A. [1996], *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Lipset S.M., Rokkan S. (eds) [1967], *Party Systems and Voter Alignments : Cross-National Perspectives*, New York, The Free Press.
- Llobera J. [1998], "The Nation in French Social Theory : The Work of Dominique Schnapper", *Nations & Nationalism*, 4 (1), January, pp. 113-118.
- Marradi A. [2007], *Metodologia delle scienze sociali*, Bologne, Il Mulino.
- McAdam D., Tarrow S., Tilly C. [2001], *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Melucci A., Diani M. [1983], *Nazioni senza stato. I movimenti etnico-nazionali in Occidente*, Turin, Loescher.
- Miley J. [2005], « Des identités en évolution : l'exemple des Catalans dans l'Espagne contemporaine », *Pôle Sud*, 23, septembre, pp. 147-174.
- Moore M. [2006], « Nationalism and Political Philosophy », dans Delanty G., Kumar K. (eds), *The Sage Handbook of Nations and Nationalism*, London, Sage, pp. 94-103.
- Moreno L. [1997], *La federalización de España. Poder político y territorio*, Madrid, Siglo XXI.
- Moreno L. [2006], « Scotland, Catalonia, Europeanization and the 'Moreno Question' », *Scottish Affairs*, 54, Winter, pp. 1-21.
- Noiriel G. [2005], *Etat, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard.
- Norman W. [2006], *Negotiating Nationalism. Nation-Building, Federalism and Secession in the Multinational State*, Oxford, Oxford University Press.
- Olzak S. [1983], « Contemporary Ethnic Mobilization », *Annual Review of Sociology*, 9, pp. 355-374.
- Olzak S. [2004], « Ethnic and Nationalist Social Movements », dans Snow D.A., Soule S.A., Kriesi H. (eds), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2004, pp. 666-693.
- Otayek R. [2000], *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Palier B., Surel Y. [2005], « Les « trois I » et l'analyse de l'État en action », *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), février, pp. 7-32.
- Pasquier R. [2006], « The Union Démocratique Bretonne : the Limits of Autonomist Party Expression in Brittany », dans De Winter L., Gomez-Reino M. et Lynch P. (eds), *Autonomist Parties in Europe. Identity Politics and the Revival of the Territorial Cleavage*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials, pp. 79-100.

- Peres H., Darviche S. [2006], « Comparer les dynamiques identitaires avec Juan Linz : le cas de l'Espagne et de la France », Communication au colloque « Penser la démocratie : autour de l'œuvre de Juan Linz », Université de Montpellier I, 7-9 septembre.
- Ragin C. [1979], « Ethnic Political Mobilization : The Welsh Case », *American Sociological Review*, 44 (4), August, pp. 619-635.
- Roger A. [2001], *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, Armand Colin.
- Rokkan S. et Urwin D. [1983], *Economy, Territory, Identity. The Politics of West European Peripheries*, London, Sage.
- Roux C. [2005], *Les « îles sœurs ». Une sociologie historique comparative de la contestation nationalitaire en Corse et en Sardaigne*, Lille/Sienne, Université de Lille II / Université de Sienne, thèse de doctorat en science politique en cotutelle.
- Santoro W.A., McGuire G.M. [1997], « Social Movements Insiders: The Impact of Institutional Activists on Affirmative Action and Comparable Worth Policies », *Social Problems*, 44 (4), November, pp. 503-519.
- Schnapper D. [1994], *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- Seiler D.-L. [1982], *Les partis autonomistes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Smith A.D. [1986], *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Blackwell.
- Snow D. [2001], « Analyse de cadre et mouvements sociaux », dans Cefaï D. et Trömmel D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Paris, Editions. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 27-49.
- Swenden W. [2006], *Federalism and Regionalism in Comparative Perspective*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Tamir Y. [1993], *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press.
- Touraine A. et al. [1981], *Le pays contre l'Etat. Lutttes occitanes*, Paris, Seuil.
- Tronconi F. [2005], « Identità etnica e competizione politica. Un'analisi del voto ai partiti etnoregionalisti in Europa occidentale », *Rivista Italiana di Scienza Politica*, 35 (1), aprile, pp. 77-106.
- Urwin D.W. [1985], "Harbinger, Fossile or Fleabite? 'Regionalism' and the West European Party Mosaic", dans Daalder H., Mair P. (eds.), *Western European Party Systems: Continuity and Change*, London, Sage, pp. 221-256.